

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N°001

| | | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|---|
| OBJET : MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX MUNICIPAUX - UNION SANITAIRE ET SOCIALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PRÉVENTION (USSAP) | | | |
| Nombre de Conseillers en Exercice : 43 | Nombre de Membres Présents : 38 | Nombre de Membres Votants : 43 | Date de la Convocation : 21 mai 2026 |

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, Mme FLAMANT, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. DUMONT donne pouvoir à M. GHISI, M. MARTINET donne pouvoir à Mme FLAMANT, M. JORDAN donne pouvoir à M. BARTHÈS, M. BELONDRADE donne pouvoir à Mme BARTHE, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARDOU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.
M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville entend poursuivre son engagement en faveur des manifestations et actions d'intérêt général organisées sur son territoire par différents organismes et associations.

Ainsi, lorsque l'intérêt du public le justifie et que l'activité ne présente aucun caractère lucratif, elle peut accorder la mise à disposition gracieuse des équipements mentionnés ci-après.

Dans ce cadre, l'association Union Sanitaire et Sociale pour l'Accompagnement et la Prévention (USSAP), basée à Limoux, organise, par l'intermédiaire de son Centre Intersectoriel de Thérapie Familiale de l'Aude (CITFA), situé au sein de la clinique Jacqueline Verdeau Paillès à Carcassonne, un colloque destiné aux professionnels des secteurs social, éducatif et médico-psychologique. Cette journée d'échanges et de réflexion portera sur la notion de « mal séparation », entendue comme des situations de rupture susceptibles d'engendrer des dysfonctionnements relationnels et des effets durables sur les personnes, en particulier les enfants.

À ce titre, l'USSAP sollicite la mise à disposition de l'amphithéâtre de l'Odéum, situé 64 rue Antoine Marty, pour le vendredi 25 septembre 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le principe du recours à cette mise à disposition gracieuse exceptionnelle,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes afférents à cette décision et à en assurer l'exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260528-31857-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026